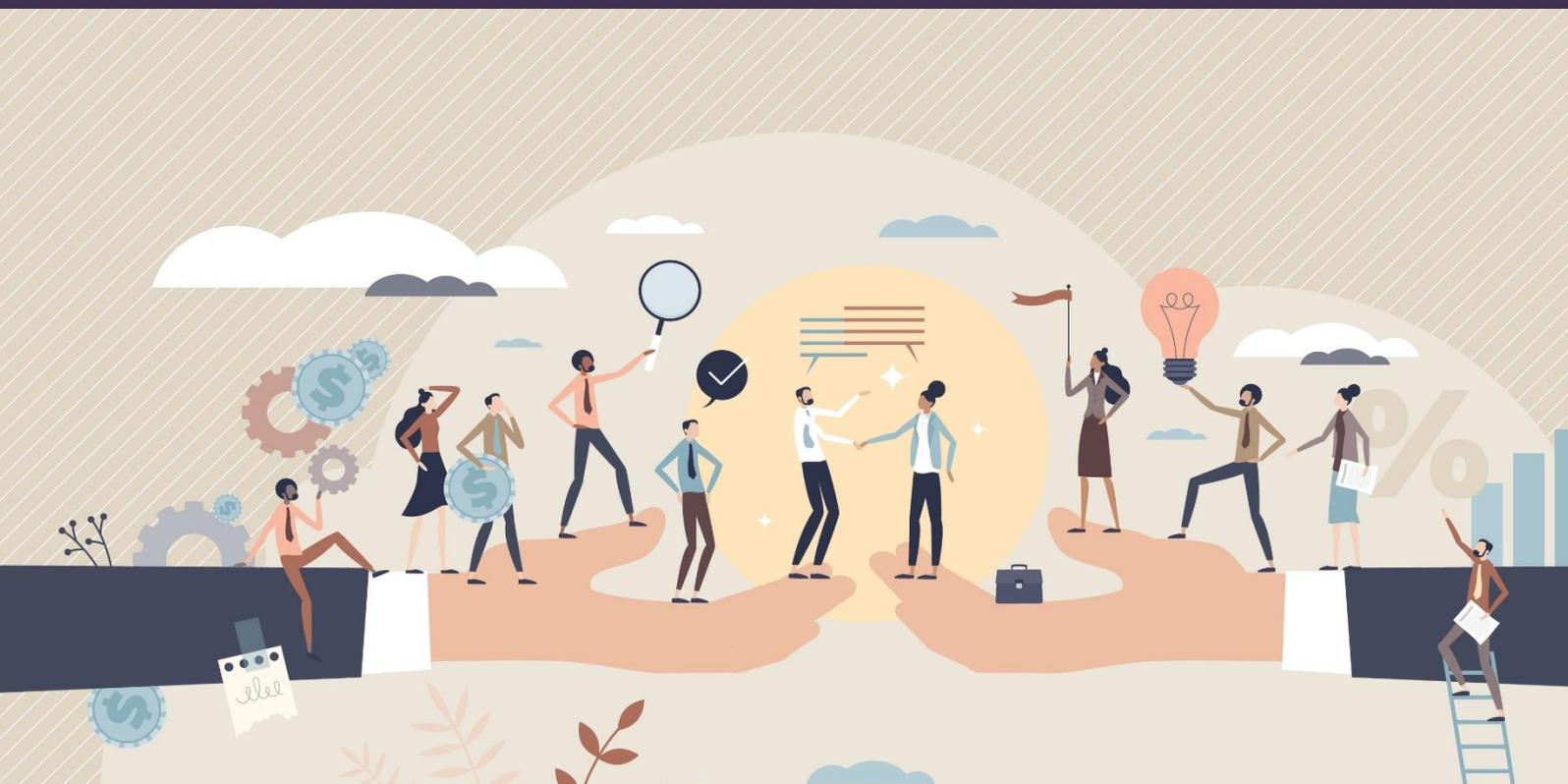


LIVRET DE PRÉSENTATION



Conseil national des politiques
de lutte contre la pauvreté et
l'exclusion sociale (CNLE)

Mars 2022



Fiona LAZAAR, députée du Val-d'Oise, présidente du CNLE

En tant que présidente du CNLE, je suis très attachée à faire vivre ce conseil, qui de part sa composition, permet une pluralité et une diversité d'expression lors des plénières et des groupes de travail qui rythment l'activité du CNLE.

Le CNLE a fait l'objet ces dernières années d'une modification de sa composition afin que les personnes en situation de précarité représentent la moitié des membres du CNLE, contribuant au choc de participation inscrit dans la stratégie de lutte contre la pauvreté. Il s'est aussi doté d'un comité scientifique.

Je considère que ces évolutions représentent des atouts majeurs pour le CNLE en créant les conditions d'un croisement des savoirs entre experts et personnes concernées qui contribueront à enrichir nos travaux.

De par ses travaux, le CNLE éclaire les pouvoirs publics en apportant sa connaissance des sujets et situations de pauvreté et en alertant sur certains angles morts des politiques de solidarité en faveur des plus précaires.



Nicolas DUVOUX, sociologue, président du comité scientifique du CNLE

Le rôle du comité scientifique du CNLE est selon moi d'être dans un dialogue permanent avec le CNLE afin que nos travaux puissent nourrir les réflexions du Conseil, approfondir certaines questions soulevées dans l'espace public, en apportant par le biais d'études et recherches que nous conduisons, des éléments de réponse ou de compréhension de l'évolution de la pauvreté en France et une analyse fine de phénomènes émergents de précarisation de la société.

Notre rôle est de mobiliser et de faire dialoguer les associations, la recherche, les personnes concernées et la statistique publique, porteuses d'expertise mutuellement fécondes.

Le conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)

C'est une instance représentative des principaux décideurs et acteurs, institutionnels et associatifs, impliqués dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le CNLE est attentif à ce que les politiques de lutte contre l'exclusion et la pauvreté s'inscrivent bien dans une stratégie globale et transversale prenant en compte, tous les leviers d'action sur

lesquels il convient d'agir, pour garantir l'effectivité de l'accès de tous, aux droits fondamentaux : l'emploi, le logement, l'éducation, la formation, la santé, la culture...

Depuis décembre 2019 il a fusionné avec l'observatoire national de la pauvreté et l'exclusion sociale (ONPES) qui s'est transformé en comité scientifique permanent. Il a pour mission de renforcer l'expertise du conseil.

- Prévus par la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au Revenu minimum d'insertion, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été constitué en mars 1993.
- Par arrêté du Premier ministre en date du 24 février 2020, Mme Fiona LAZAAR est nommée présidente du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Composition



Depuis le décret n° 2019-1077 du 22 octobre 2019, le CNLE compte 65 membres, dont la moitié sont des personnes en situation de précarité.

Le comité scientifique

Le CNLE s'appuie sur un comité scientifique, pour impulser, produire des études et des travaux de recherche en lien avec le programme de travail du CNLE et les saisines qui lui sont adressées.

Il est présidé par une personnalité qualifiée et animé par une directrice scientifique. Ce comité, enrichi de la participation des personnes en situation précaire, est une instance

pluridisciplinaire qui comporte notamment plus d'une dizaine d'universitaires et chercheurs.

Les membres du CNLE

- ◆ Sont répartis en cinq collèges
 - ✿ Collège des élus et représentants de l'action sociale territoriale (8 membres)
 - ✿ Collège des associations (8 membres)
 - ✿ Collège des partenaires sociaux (8 membres)
 - ✿ Collège des personnes qualifiées (8 membres)
 - ✿ Collège des personnes concernées (32 membres)
- ◆ Siègent au sein du conseil et sont nommés pour trois ans, par arrêté du Premier ministre, à l'exception du président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), qui est membre de droit.

Le secrétariat général du CNLE est assuré par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Missions



Rattaché au Premier ministre, le CNLE a un positionnement transversal qui lui permet d'aborder dans ses travaux, toutes les dimensions de la pauvreté et de l'exclusion sociale, en lien avec les partenaires et acteurs concernés.

Placé auprès du Premier ministre, le CNLE :

- ❄️ Assiste de ses avis le Gouvernement sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- ❄️ Assure une concertation entre les pouvoirs publics, les associations, les partenaires sociaux, les organismes et personnes qualifiées agissant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et les personnes en situation de pauvreté ;
- ❄️ Peut être consulté par le Premier ministre sur les projets de textes législatifs ou réglementaires et sur les programmes d'action relatifs à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- ❄️ Peut être saisi pour avis par les membres du Gouvernement dans les domaines qui relèvent de leurs compétences ;
- ❄️ Peut, de sa propre initiative, proposer aux pouvoirs publics les mesures qui lui paraissent pouvoir améliorer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- ❄️ Suit annuellement l'évolution de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale à partir d'indicateurs de suivi.



Le conseil du CNLE regroupe une diversité d'acteurs (associatifs, institutionnels, syndicats...) agissant dans le domaine de la pauvreté et l'exclusion sociale. Leurs contributions permettent d'avoir un regard croisé et des expertises au plus proche de la réalité du terrain et des besoins des personnes.

Travaux



Les travaux du CNLE s'organisent autour de thématiques relevant de son programme de travail et des saisines faites par le Gouvernement ou sur des thèmes dont il s'autosaisit.

► Les groupes de travail du CNLE

Leur vocation est de produire collectivement des avis sur les thématiques relevant du programme de travail.

Ils réunissent des représentants de chaque collège du CNLE et peuvent inviter des contributeurs, afin d'être éclairés dans leurs travaux.

Depuis son renouvellement en décembre 2019, le CNLE a installé 5 groupes de travail :

- ✦ Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle
- ✦ Egalité des chances
- ✦ Logement
- ✦ Suivi et analyse des retombées sociales de la crise
- ✦ Impact social de la transition énergétique

► L'organisation d'une veille sociale

A la demande du Premier ministre, le CNLE expérimente la mise en place d'un dispositif de suivi qualitatif de la pauvreté et de l'exclusion sociale suite à la crise sanitaire. Il devrait être pérennisé en 2022.

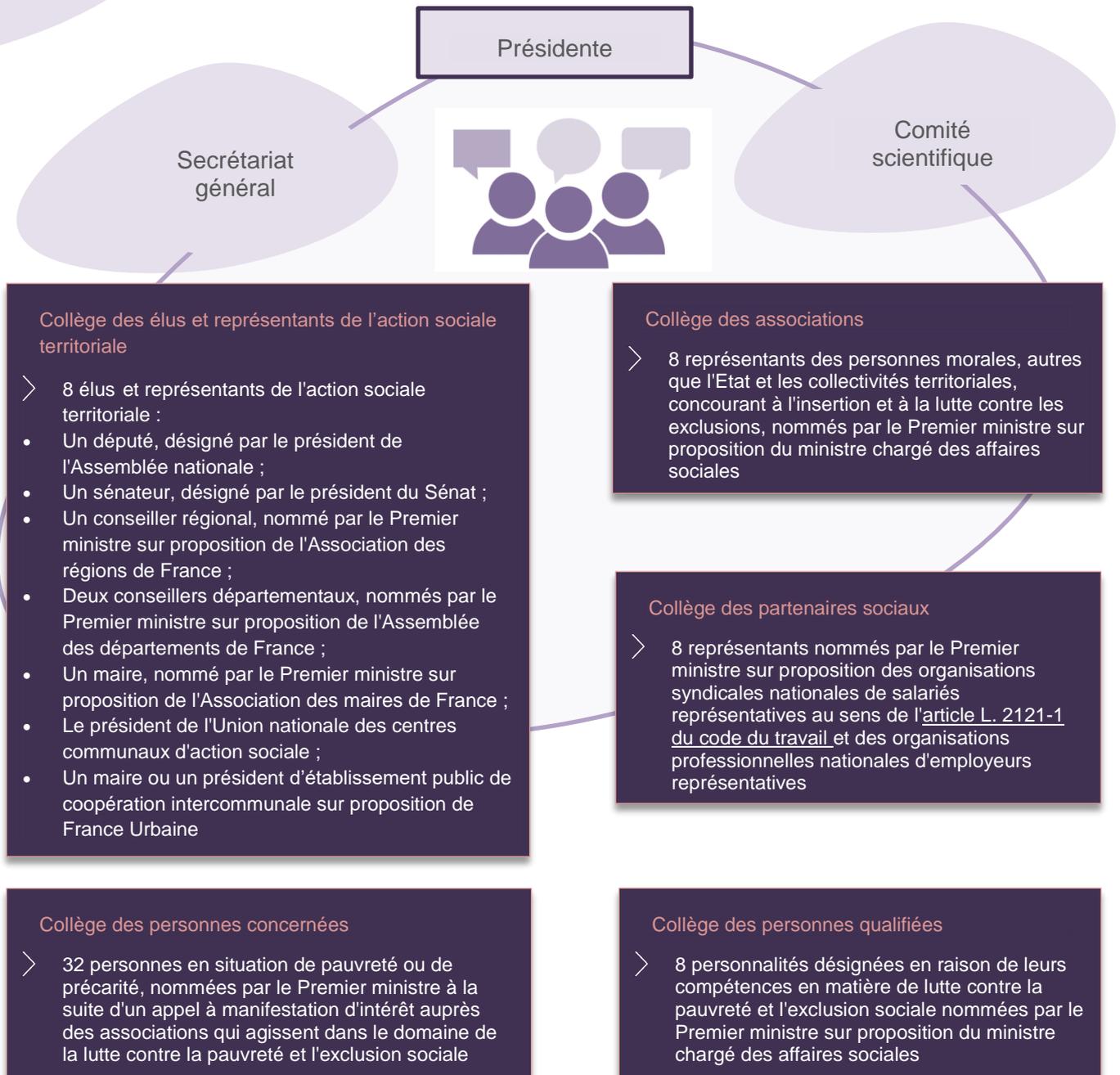
Cette mission est conduite par le comité scientifique du CNLE qui a noué des partenariats avec un très large panel d'acteurs concernés. Deux collections d'études CNLE ont été créées : *Le travail social dans la crise – Approches territoriales*.

► Les avis et rapports publiés par le CNLE : Disponibles sur le [site internet](#).



Avec son « cinquième collège », composé de personnes en situation de pauvreté ou de précarité, la participation des personnes concernées est un aspect essentiel dans les travaux menés par le CNLE, dans une démarche de co-construction.

Organisation du CNLE



Sont invités au conseil :

- Les ministres chargés des affaires sociales, du budget, des collectivités territoriales, de la culture, de l'éducation nationale, de l'économie, de la jeunesse, de la justice, du logement, de la santé, des sports, du travail, de l'emploi, de la famille, de la ville, de l'outre-mer, des droits des femmes, de l'égalité des territoires, ou leurs représentants ;
- Le directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie, le directeur de la Caisse nationale des allocations familiales, le directeur de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole, le directeur général de Pôle emploi et le délégué général de l'Union sociale pour l'habitat ou leur représentant ;
- Le président du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, le président du Conseil de l'inclusion dans l'emploi, le président du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, les deux vice-présidents du Conseil national des villes, le président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale et le président du Haut Conseil du travail social ;
- Un représentant des associations familiales désigné par l'Union nationale des associations familiales et un représentant de la Commission nationale consultative des gens du voyage.

Temps forts de l'année 2021



Janvier 2021 : Nicolas Duvoux nommé Président du comité scientifique du CNLE.



Mai 2021 : Remise au Premier ministre, du rapport "La pauvreté démultipliée". Ce rapport souligne l'impact de la crise sanitaire sur l'évolution de la pauvreté en France.



24 septembre 2021 : Visite de l'Assemblée nationale avec des membres du collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité (5^e collège).



10 décembre 2021 : Dernière réunion plénière de l'année, en présence de Marine Jeantet, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Septembre Octobre Novembre Décembre



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Janvier 2021 : Le Premier Ministre, Jean Castex, a missionné le CNLE, pour la mise en place d'une étude qualitative portant sur l'évolution de la pauvreté en France.



Mai 2021 : Delphine Aubert, nommée Secrétaire générale du CNLE.

RAPPORT ANNUEL DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE

EDITION 2021

18 novembre 2021 : Réunion extraordinaire pour rendre un avis sur le rapport annuel relatif à la complémentaire santé solidaire (CSS).

Secrétariat général du CNLE



Vous pouvez suivre l'actualité du #cnle, sur :



Le site internet www.cnle.gouv.fr/



Twitter | [@ConseilPauvrete](https://twitter.com/ConseilPauvrete)



LinkedIn | [CNLE](https://www.linkedin.com/company/cnle) (Conseil national - Lutte contre la pauvreté)

